



CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

PE-13(04)

Inspections

Juill. 2026



Sécurité physique des installations

Physical and Environmental Protection

PE-13(04) — Inspections (--M)

Énoncés :

S'assurer que l'installation est [Affectation : fréquence définie par l'organisation] inspectée par des inspectrices et inspecteurs autorisés et qualifiés, et que les problèmes relevés sont corrigés dans les [Affectation : délais définis par l'organisation] suivants.

Responsable : Aucun

Discussion :

Le personnel autorisé et compétent dans la juridiction de l'organisation comprend les inspectrices et inspecteurs des incendies et les cheffes et chefs du service des incendies provinciaux et municipaux. L'organisation fournit des accompagnatrices et accompagnateurs durant les inspections lorsque les systèmes qui se trouvent dans les installations comportent de l'information sensible.